



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Suppression des heures d'enseignement de technologie en classe de sixième

Question écrite n° 6274

### Texte de la question

M. Léo Walter appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'enseignement de la technologie en classe de 6e. Il l'alerte sur ce que son ministère appelle la « reconfiguration » du bloc de quatre heures, qui regroupe en sixième l'enseignement de la physique-chimie, des sciences de la vie et de la terre et la technologie. Cette formulation masque en réalité la suppression pure et simple de l'enseignement de la technologie en classe de sixième afin d'instaurer une heure hebdomadaire de soutien en français ou en mathématiques. M. le député déclare au ministre que cette décision arbitraire retire aux élèves la possibilité de consolider, dès leur entrée au collège, de nombreuses notions concourant à une meilleure compréhension du monde qui les entoure. Cet enseignement, initié dès l'école maternelle et poursuivi au primaire sous la dénomination de « Sciences et technologie » apporte, d'une part, des savoirs dans les domaines des objets techniques, des matériaux, des énergies et des transports en développant des savoir-faire et savoir-être liés aux démarches expérimentales et de projet ; et, d'autre part, des compétences dans la maîtrise de l'informatique et des outils numériques. Cet enseignement est primordial et sa remise en question interroge. Il a toute sa place parmi les disciplines indispensables à la culture générale commune que doit acquérir tout élève. Cette suppression est incohérente, incompréhensible et néfaste étant donné que la technologie fait partie des disciplines du collège qui valorisent les initiatives collectives des élèves. Elle leur donne l'occasion, en particulier à ceux qui sont en difficulté, de mettre en valeur des qualités souvent peu exploitées dans d'autres matières, tout en leur offrant des bases utiles pour les grands enjeux technologiques de demain. Il demande au ministre de renoncer aux mesures envisagées et d'initier des actions pour consolider l'enseignement de la technologie dans la scolarité des élèves.

### Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les

compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

## Données clés

**Auteur** : [M. Léo Walter](#)

**Circonscription** : Alpes-de-Haute-Provence (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 6274

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire** : Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [14 mars 2023](#), page 2313

**Réponse publiée au JO le** : [4 avril 2023](#), page 3114